

Interpellation citoyenne : Terrain de basket-ball du haut du parc de la Sauvagère

M. Keroubi et M. Debdabi, auteurs de l'interpellation citoyenne, souhaitent faire le point sur l'état d'avancement du dossier relatif au terrain de basket-ball du haut du parc de la Sauvagère, sis avenue de la Chênaie, 83.

Le 1er juin 2017, ils s'étaient déjà présentés devant le Conseil communal pour protester contre l'installation du mini-pitch sur le terrain du haut du parc, car celui-ci avait été installé sans concertation avec les usagers.

Les auteurs de l'interpellation n'ont pas une hostilité de principe à l'égard de ce dispositif. En effet, ces structures métalliques peuvent s'avérer efficaces dans un centre urbain d'une particulière densité. Toutefois, la présence d'une telle cage sur le terrain du haut du parc risque de dénaturer son environnement à plus d'un titre.

Ce mini-pitch ne respecte pas l'histoire de ce terrain de basket, vu qu'il existe depuis un demi-siècle. En effet, il a été créé en 1970. Plusieurs générations se sont succédé sur ce terrain, les parents y apprenant à leurs enfants à jouer au basket-ball. Ce terrain appartient en quelque sorte au patrimoine historique et culturel ucclais et bruxellois.

Depuis la première interpellation citoyenne, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. MM. Keroubi et Debdabi ont structuré leur mouvement. Ils ont créé l'ASBL Sauvagère Outdoor Structure Consulting, sous l'abréviation SOSC. Le siège de l'ASBL est situé à Uccle, vu que la plupart de ses fondateurs y sont nés. Les soutiens de l'association ne font que s'accroître, étant donné que la pétition a recueilli un peu moins de 1.000 signatures et que le groupe Facebook compte environ 600 membres. Le lancement de ces deux initiatives a entraîné à lui seul le doublement du nombre d'adhérents.

Plusieurs personnalités des mondes associatif, artistique, médiatique et politique (toutes tendances démocratiques confondues) rejoignent le mouvement suite aux sollicitations des auteurs de l'interpellation. Ces derniers ont contacté les membres de la commission des sports du Parlement bruxellois afin de les sensibiliser aux avantages des terrains de basket en plein air ainsi qu'à l'intérêt d'une protection juridique de certains terrains de la Région dans une perspective de défense du patrimoine historique, culturel et sportif bruxellois.

MM. Keroubi et Debdabi ont rédigé un rapport sur les terrains de basket-ball en plein air en Région bruxelloise et dressé un croquis de futur terrain du haut du parc. Ce croquis a été rendu public et mis à disposition du cabinet de Mme l'Echevin Gol-Lescot. Nonobstant les aspects fonctionnels et sportifs des terrains de basket, les auteurs de l'interpellation désirent que de tels terrains soient des espaces agréables à vivre, respectueux de l'environnement et de la santé des sportifs et deviennent des œuvres d'art en soi, comme c'est déjà le cas dans plusieurs villes et capitales étrangères.

MM. Keroubi et Debdabi ont organisé un drink à la buvette du parc, qui a bénéficié du soutien du président de l'AWBB (association officielle du basket-ball en Fédération Wallonie-Bruxelles) et d'autres personnalités des mondes politique et associatif.

Par ailleurs, les auteurs de l'interpellation organisent un débat vendredi prochain, le 5 octobre, sur la thématique du basket-ball en plein air dans les communes bruxelloises.

Ils ont aussi noué des contacts constructifs avec l'Exécutif régional, et plus particulièrement avec des membres du cabinet de Mme Fadila Laanan, notamment son chef de cabinet adjoint M. Jean-Pierre Boulblal et le conseiller au sport, M. Gaëtan Van Wylick. Ces échanges ont permis de modifier la situation. Grâce à une concertation étroite avec chaque niveau de pouvoir et la bonne volonté des parties impliquées, il a été possible d'aboutir à une décision favorable au déplacement du mini-pitch et à la rénovation du terrain du haut sans que la commune ne doive rembourser le coût de cette opération.

En effet, le Collège s'est prononcé en faveur du déplacement du mini-pitch. Mais selon les termes de l'accord, la Région doit prendre en charge les frais requis par la location et la rénovation du terrain du haut.

La Région a approuvé ce financement, à condition que la commune remplisse les formulaires adéquats et les envoie. Néanmoins, depuis les 6 derniers mois, cette démarche n'a toujours pas été entreprise alors qu'il s'agit d'une formalité purement administrative. Selon les auteurs de l'interpellation citoyenne, la lenteur du processus est probablement due au fait que la gestion du parc est sur le point d'être transférée de la commune à la Région. Cette matière relèvera des compétences de Mme Fremault, Ministre de l'Environnement. Cependant, le cabinet de Mme le Ministre Laanan confirme que la procédure peut d'ores et déjà être lancée, de manière à avancer dans ce dossier.

Tout en reconnaissant les efforts déjà accomplis, les auteurs de l'interpellation citoyenne espèrent qu'une solution puisse être dégagée au plus vite, de préférence avant le transfert de la gestion du parc.

Entre-temps, le terrain du haut est impraticable pour les joueurs de basket-ball depuis plus d'un an et demi. MM. Keroubi et Debdabi souhaitent donc qu'il puisse à nouveau être praticable durant l'été 2019.

Les auteurs de l'interpellation remarquent également que désormais, le parc ferme ses portes à 20h30. Cette mesure tend à réduire considérablement la pratique du basket car les joueurs avaient l'habitude de rester jusqu'à 21h30. Cette décision, prise sans concertation avec les usagers du parc, crée une inégalité de fait entre les usagers des bâtiments publics situés au sein du parc, tels que les judokas et les tireurs, et les adeptes de sports en plein air tels que les basketteurs.

MM. Keroubi et Debdabi souhaitent donc obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Les auteurs de l'interpellation peuvent-ils fournir une aide à la commune pour la rédaction des dossiers administratifs à envoyer au cabinet du Ministre Laanan, de manière à accélérer la procédure ?

La commune a-t-elle complété les dossiers requis et transmis les documents ad hoc à la Région ?

Le Collège peut-il demander à la Ministre Fremault d'intégrer les auteurs de l'interpellation dans la procédure de consultation des citoyens ?

Le comité des auteurs de l'interpellation pourrait-il être consulté plus régulièrement sur la réalisation de terrains de basket-ball? En tous cas, MM. Keroubi et Debdabi seraient heureux de mettre leur expertise au service de l'administration communale, et ce d'autant plus que le travail qu'ils mènent est gratuit et effectué dans l'intérêt de tous.

Le Collège s'engage-t-il à tenir compte à l'avenir de l'avis des usagers des infrastructures sportives avant d'entreprendre des travaux ?

Le Collège pourrait-il retarder l'heure de fermeture du parc à 21h30 au moins, afin que les amateurs de basket-ball puissent y demeurer plus tard, comme c'était le cas naguère ?

Les élus communaux participeront-ils au débat organisé vendredi prochain par les auteurs de l'interpellation citoyenne sur la thématique du basket-ball en plein air dans les communes bruxelloises ?

Les auteurs de l'interpellation tiennent à remercier chaleureusement les différentes personnes de tous horizons politiques qui les aident depuis plusieurs mois.

M. Cools soutient, au nom du groupe « Uccle, en avant ! », les demandes formulées dans le cadre de cette interpellation citoyenne. Lors du débat organisé avant les élections communales sur la problématique du parc de la Sauvagère, les 6 groupes politiques représentés au Conseil communal avaient apporté leur appui aux revendications des basketteurs. M. Cools sera attentif aux réponses qui seront données par le Collège aux questions relatives au réaménagement du terrain.

Le groupe « Uccle, en avant ! » regrette la modification des heures d'ouverture du parc de la Sauvagère. En règle générale, les parcs communaux sont ouverts jusque 22h00 en été et 20h00 en hiver. Il est dommage que le transfert de gestion de la commune à la Région débouche sur une fermeture plus précoce du parc. Néanmoins, il convient, en tout état de cause, qu'un parc soit fermé à une certaine heure.

Lors de la réunion du 5 octobre, certains intervenants ont émis le souhait que les clubs puissent avoir accès au parc durant les temps de fermeture grâce à une clé ou un autre procédé. M. Cools estime que cette proposition devrait être prise en considération.

Par ailleurs, la pratique du basket en plein air doit aussi être possible hors du parc de la Sauvagère. Dans cette perspective, il conviendrait d'aménager d'autres sites en plein air afin d'y installer de nouveaux terrains de basket. Ce pourrait notamment être le cas dans le quartier du Homborch. L'intérêt de cette démarche réside dans le fait que les terrains ainsi aménagés seraient accessibles librement à toute personne désireuse de s'adonner au basket, qu'elle soit ou non affiliée à un club.

M. Hayette estime que les jeunes basketteurs ont fait preuve de beaucoup de patience jusqu'à présent. Selon M. Hayette, on ne peut accorder la moindre crédibilité au discours tenu par Mme l'Echevin Gol-Lescot, selon lequel Uccle est une commune idyllique, où l'avis des habitants est toujours pris en compte.

En réalité, les échevins libéraux ne prêtaient l'oreille qu'à certains habitants. L'arrivée d'Ecolo au sein du Collège changera-t-elle la donne ? On peut l'espérer mais M. Hayette émet un certain doute à cet égard.

Le groupe socialiste soutient les revendications de l'ASBL SOSOC, qui lui semblent tout à fait légitimes. Dès lors, pourquoi traîner pour délivrer les documents administratifs ?

Le Collège devrait tout simplement, dans un premier temps, prendre en considération l'avis des principaux intéressés, qui ne demandent qu'à jouer au basket et, dans un second temps, mettre en œuvre une politique visant à l'installation de nouvelles infrastructures dans les quartiers, en évitant les aménagements luxueux tels que vestiaires dispendieux ou engins de fitness.

M. De Bock rappelle que le problème discuté ici a d'abord fait l'objet d'une mobilisation citoyenne sur les réseaux sociaux. Puis, certains élus, parmi lesquels figurait M. De Bock, ont pris la peine de se rendre sur place après la première interpellation des intervenants, car ils n'avaient pas une connaissance précise de la situation. Il y a lieu de souligner le fait que des citoyens montrent la voie aux mandataires.

En effet, la commune avait entrepris initialement l'aménagement d'un nouveau terrain de basket et est allée auprès de la Région afin de solliciter sponsors et subsides.

Le souhait des auteurs de la présente interpellation était plutôt qu'on leur rende l'ancien stade de basket. Le Collège leur a alors proposé de jouer plus bas, alors que le terrain n'était pas approprié à cause de la mousse.

Cela a entraîné un dialogue de sourds, dont la majorité, à laquelle M. De Bock appartenait, porte une part de responsabilité, mais à présent, toutes les parties impliquées ont changé leur fusil d'épaule. Le Collège a reconnu avoir commis une erreur et s'efforce de trouver un modus operandi avec la Région.

Néanmoins, on ne peut que regretter que la commune ait ainsi gaspillé de l'argent public, qui est loin de couler à flot.

Cette expérience atteste bien qu'avant de procéder à un investissement public, il est opportun de solliciter l'avis de ceux qui sont destinés à en être les principaux bénéficiaires.

M. De Bock plaide par conséquent en faveur d'une évaluation systématique des politiques publiques et d'un dialogue permanent avec les bénéficiaires potentiels des infrastructures envisagées, quel qu'en soit le domaine.

Par ailleurs, M. De Bock estime qu'il faut mener une réflexion approfondie sur les espaces publics. En effet, il serait peut-être utile de procéder à une certaine reconquête du territoire urbain. Ce n'est certes pas la politique suivie par les diverses majorités communales au cours des 30 dernières années, vu que les Collèges successifs, craignant qu'Uccle en vienne à ressembler à Harlem, n'étaient guère favorables à l'irruption de toute une série de terrains de basket dans les quartiers.

Mais cette politique semble désormais inappropriée, dans la mesure où de nombreux espaces sont inutilisés et pourraient être réhabilités pour une somme modique afin de permettre à tout un chacun d'y faire du sport.

Le travail de fond qui devrait être entrepris par l'administration communale consiste donc à convaincre les propriétaires fonciers, qu'ils soient publics ou privés, de jouer ce rôle.

Quoi qu'il en soit, M. De Bock estime que la philosophie du projet défendu par l'association à l'origine de l'interpellation est particulièrement intéressante et espère qu'elle pourra se déployer dans le cadre d'autres réalisations à l'avenir.

M. Desmet précise que le groupe Ecolo soutient la proposition visant à déplacer et réaménager le terrain car elle permettra de rétablir un climat de sérénité parmi les basketteurs. De plus, il estime qu'il ne sert à rien de s'attarder outre mesure sur la critique de la gestion antérieure et qu'il faut aller résolument de l'avant.

Il se réjouit d'avoir entendu de la part de membres de la nouvelle opposition, dont certains appartenaient à l'ancienne majorité, des propositions innovantes et créatives en faveur des joueurs de basket.

M. Vanraes est particulièrement intéressé par les interpellations sur le basket, étant donné qu'il a pratiqué ce sport pendant 20 ans et a même été coach de basket.

Les discussions menées depuis de nombreuses années en matière de politique sportive ont permis de conclure que la gestion d'une série de terrains affectés à divers sports (foot, basket, etc.) serait mieux assurée par la Région. Cette idée a fini par être adoptée mais, suite à la reprise de la gestion par la Région, la concrétisation des projets requiert de la patience. Cependant, vu que Mme la Ministre Fremault a pris les choses en main, il y aura bientôt un terrain opérationnel de qualité.

Pour M. Vanraes, la présence de terrains en plein air est de nature à favoriser la pratique du sport par un maximum de jeunes. Néanmoins, il insiste sur le fait que la pratique du basket requiert des surfaces adaptées ainsi que des panneaux d'une qualité suffisante pour assurer leur durabilité.

L'accès du terrain à une heure plus tardive ne pose pas de difficulté, le site étant tout à fait sécurisé.

M. l'Echevin Wyngaard remercie les membres de l'ASBL SOSOC pour cette interpellation citoyenne et salue leur persévérance, car depuis plus d'un an, ils défendent leurs revendications de façon récurrente, non seulement devant le Conseil communal mais aussi sur les réseaux sociaux, où ils sont particulièrement actifs.

Ce terrain de la Sauvagère est historique car depuis plus de 50 ans, des milliers de joueurs y ont évolué.

Lors de précédents débats, les auteurs de l'interpellation ont attiré l'attention de l'assemblée sur la diminution des aires de jeu en plein air. Ils ont aussi signalé que les basketteurs se trouvaient en concurrence avec les adeptes d'autres sports, notamment du football. Et les difficultés sont encore renforcées par le fait que, contrairement au football, le basket ne peut être pratiqué en plein air sur n'importe quelle surface.

Vu que le parc de la Sauvagère a été transféré à la Région, sa gestion a été confiée à Bruxelles-Environnement, à l'exception du bâtiment dédié au judo, qui relève toujours de la commune. La Région est, de toute évidence, un acteur clé dans ce dossier. M. l'Echevin Wyngaard se félicite des contacts établis avec la Mme la Ministre Fremault, dont il souligne l'ouverture et le sens du dialogue, qui ont permis de débloquer la situation. D'ailleurs, une réunion associera lundi prochain les auteurs de l'interpellation, M. l'Echevin Wyngaard et des responsables de Bruxelles-Environnement.

Toutefois, il est d'ores et déjà établi que toutes les parties impliquées sont favorables au déplacement de l'agora-space. Le lieu destiné à accueillir cette structure n'a pas encore été déterminé mais la décision qui sera prise à cet égard résultera d'une étroite collaboration entre la commune d'Uccle, Bruxelles-Environnement et la Région de Bruxelles-Capitale. Tous s'accordent également sur le fait que ce terrain doit retrouver son affectation antérieure et donc être consacré à la pratique du basket en plein air.

Le Collège ne manquera pas de recourir à l'expertise de l'ASBL de MM. Keroubi et Debdabi, et ce d'autant plus que la nouvelle majorité entend encourager la participation citoyenne dans tous les domaines. L'ASBL SOSOC sera donc associée à toutes les étapes du processus.

Pour ce qui concerne les horaires d'accès, le Collège s'efforcera de relayer les demandes de l'ASBL. Néanmoins, il faut bien être conscient du fait que le dispositif horaire est désormais tributaire de l'organisation du service de gardiennage de Bruxelles-Environnement.

Les débats relatifs au budget participatif qui auront lieu lors de la séance du mois de janvier du Conseil communal permettront d'exposer plus en détail la politique de participation citoyenne que la nouvelle majorité souhaite développer.

M. l'Echevin Wyngaard précise encore que les panneaux du terrain de basket situé Montagne de Saint-Job feront prochainement l'objet d'une rénovation.

MM. Keroubi et Debdabi remercient les différentes familles politiques pour leur soutien. Ils sont satisfaits d'avoir pu générer un certain consensus au sein du Conseil communal et espèrent aboutir au même résultat auprès des instances régionales. Ils remercient aussi le cabinet de la Ministre Fremault pour son esprit de concertation.

Néanmoins, ils regrettent qu'au début du processus, une certaine presse ait présenté leur démarche de manière quelque peu caricaturale.

Ils insistent également sur le fait qu'ils n'ont pas du tout l'intention d'établir une concurrence entre les différents sports. En effet, il ne s'agit pas d'opposer les basketteurs aux footballeurs, aux joueurs de hockey, etc. Mais il est nécessaire que chaque discipline sportive soit respectée dans son identité spécifique. Si un espace « fourre-tout » était aménagé à l'intérieur d'une sorte de cage métallique, les différents sports ne seraient pas intégrés mais opposés les uns aux autres.

Les auteurs de l'interpellation espèrent aussi que l'accès des personnes porteuses de handicap aux infrastructures sportives sera pris en considération par la majorité communale.